

**DECLARATION DU CNDH A L'OCCASION DE LA JOURNEE INTERNATIONALE DES PERSONNES EN SITUATION DE HANDICAP CELEBREE LE 03 DECEMBRE 2024**

Le 03 décembre de chaque année, est consacré à la « Journée Internationale des Personnes en situation de Handicap ». Instituée depuis 1992 à l'initiative de l'Organisation des Nations-Unies (ONU), cette journée est l'occasion de mettre en exergue les droits et le bien-être des personnes handicapées.

Aussi, c'est le lieu de faire la promotion de la Convention des Nations Unies relative à la situation des personnes en situation de handicap, adoptée le 13 décembre 2006, et qui consacre les droits des personnes qui présentent tout type d'handicap. L'adoption de cette convention a permis de faire progresser les droits et le bien-être des personnes en situation de handicap.

En effet, les **personnes en situation de handicap** présentent des incapacités physiques, mentales, intellectuelles ou sensorielles durables dont l'interaction avec diverses barrières peut faire obstacle à leur pleine et effective participation à la société sur la base de l'égalité avec les autres. C'est pourquoi, les initiatives des personnes et des organisations ainsi que tous les autres acteurs sont à saluer et à promouvoir.

Comme chaque année, la célébration de cette journée se déroule autour d'un thème. Celui de cette année 2024 est : « **amplifier le leadership des personnes handicapées pour un avenir inclusif et durable** ». Il vise, à travers cette célébration, à reconnaître et valoriser le rôle central des personnes handicapées dans la construction d'une société plus inclusive, équitable et durable.

En outre, ce thème met en lumière l'importance de l'autonomisation et du leadership des personnes handicapées pour un monde plus juste et plus équitable. Leur participation active, non seulement dans la société civile, mais aussi dans les sphères politique, économique et sociale, est essentielle pour atteindre les objectifs de durabilité fixés.

Pour le Conseil National des Droits de l'Homme (CNDH), l'occasion de cette journée offre l'opportunité de se féliciter des mesures et des initiatives du Gouvernement, dans tous les secteurs d'activités, visant à promouvoir et à garantir les droits des personnes en situation de handicap.

Il s'agit, entre autres, en plus du recrutement spécial des personnes en situation de handicap dans l'administration publique, de l'installation, le 4 juillet 2024, des organes de gouvernance du Fonds pour l'insertion professionnelle des personnes en situation de handicap (FIPPSH), de l'institution par décret des Commissions Techniques d'Orientation et de Reclassement Professionnel (COTOREP). Le CNDH note que, ces commissions, tant pour le secteur public que privé, sont chargées de garantir que les personnes handicapées puissent exercer leur droit à l'emploi, tout en facilitant le reclassement professionnel pour les travailleurs handicapés déjà en poste.



Toutefois, le CNDH note que malgré des avancées significatives en matière de respect des droits des personnes vivant avec un handicap, d'importants défis demeurent dans le domaine de la **discrimination et la stigmatisation, l'accès limité aux services et de la pauvreté.**

Le CNDH rappelle qu'il est primordial que cette journée ne soit pas simplement un moment de réflexion, mais un appel à l'action concrète : sensibiliser, éduquer, adapter nos espaces et nos mentalités, et surtout, respecter la dignité des personnes en situation de handicap, et faire en sorte qu'ensemble, la différence ne soit plus perçue comme un obstacle, mais comme une chance d'enrichir notre monde, d'apprendre à mieux vivre ensemble et de bâtir un avenir inclusif pour tous.

Le CNDH, reste disposé à accompagner tous les efforts du Gouvernement visant à garantir le droit des personnes en situation de handicap, à accélérer les progrès vers l'inclusion effective de ces personnes dans tous les programmes, afin d'atteindre les Objectifs de Développement Durable (ODD).

Fait à **Abidjan**, le 03 décembre 2024

Pour le Conseil

La Présidente



**Namizata SANGARE**

